



La vie politique a été riche ces derniers mois à Noble-Contrée, avec l'élection du nouveau Conseil communal. Certains membres poursuivront sur leur lancée, tandis que trois conseillers débuteront leur premier mandat en janvier 2025. Nous leur souhaitons plein succès pour cette nouvelle législature.

Dans ces colonnes, nous sommes heureux de vous annoncer que notre commune est désormais labellisée "Cité de l'énergie". Cette reconnaissance reflète les efforts de notre municipalité en faveur de l'énergie et du climat. Elle nous encourage à poursuivre ces démarches dans les années à venir.

Découvrez également les marquages réalisés à l'école de Miège pour aider les personnes non-voyantes. Notre commune se veut inclusive et, grâce à ce dispositif, la petite Anaïs Kuonen peut à présent être autonome pour aller en cours.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de votre journal communal.

— Chargée de communication

Anaïs Zufferey

Le journal du Carnaval de Miège part à la chasse

"La Petite Contrayotte" paraîtra à la mi-février 2025, en marge du Carnaval de Miège qui aura lieu du 1^{er} au 3 mars.

La rédaction attend avec plaisir vos anecdotes, photos, gags, dessins ou articles d'ici au mardi 31 décembre 2024 à 11h11. Vous pouvez envoyer vos propositions par e-mail à l'adresse remion.b@gmail.com .

Pour patienter avant les festivités, retrouvez plus d'informations sur le site www. carnamiege.ch .

Election du nouveau Conseil communal

En octobre dernier, les citoyens ont élu les autorités de notre commune pour la législature 2025-2028. Nous vous présentons ci-dessous les membres du futur Conseil communal et leurs suffrages nominatifs:

PLR

- Stéphane Ganzer (1'169)
- Mathieu Caloz (1'071)
- Arnaud Solioz (981)
- Daria Torrent (815)

Le Centre Noble-Contrée

- Gaëlle Oggier (746)
- Géraldine Pouget-Zufferey (724)

Parti socialiste et Gauche citoyenne

• Justin Métrailler (756) Ludovic Epiney a obtenu 401 suffrages et n'a pas été élu.

Quant à l'élection pour la Présidence et la Vice-présidence, une seule liste a été déposée pour chacun de ces postes. L'élection est dès lors tacite (sans scrutin) : Stéphane Ganzer poursuivra son mandat de Président de notre commune et Gaëlle Oggier est réélue Vice-présidente.



Votations cantonales et fédérales du 24 novembre 2024

Le dimanche 24 novembre prochain, les citoyens sont à nouveau appelés aux urnes pour se prononcer sur les 5 objets suivants:

Votation cantonale

• Nouvelle loi cantonale sur le climat

Votations fédérales

- Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
- Modification du code des obligations (droit du bail : souslocation)
- Modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)
- Modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (financement uniforme des prestations)

Pour le vote par dépôt à la commune, l'urne est située au guichet d'accueil, installé dans l'ancienne Poste de Veyras. Vous pouvez vous y rendre durant les horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 8h à midi et le mercredi de 13h30 à 18h. Le vendredi 22 novembre 2024, le dépôt est aussi possible jusqu'à 17h.

Le jour du scrutin, il vous est également possible de vous rendre directement au bureau de vote. Ce dernier, situé au centre scolaire de Miège, sera ouvert le dimanche 24 novembre 2024 de 9h30 à 11h30. Les citoyens se présentent avec leur propre feuille de réexpédition.

Pour rappel, l'étiquette autocollante personnelle a été supprimée, toutefois vous devez continuer à signer votre feuille de réexpédition.

Assemblée primaire du 9 décembre 2024

L'assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée est convoquée le lundi 9 décembre 2024 à 20h à la salle polyvalente de Veyras.

A cette occasion, plusieurs objets seront présentés pour approbation par nos citoyens, dont le budget 2025, le plan financier 2025-2028 ou encore le crédit d'engagement pour l'aménagement d'un cabinet de médecins

La convocation ainsi que les documents utiles pourront être consultés dès le 18 novembre 2024 sur notre site www.noble-contree.ch , sous la rubrique "Administration", "Autorités", "Assemblée primaire" ou directement à notre guichet d'accueil.

Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée et nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux à cette occasion.



Déblaiement des neiges

A l'approche de l'hiver, nous vous rappelons quelques règles d'usage qui favoriseront le vivre-ensemble lorsque la neige s'invitera dans nos contrées.

Tout d'abord, en cas de chutes de neige, vous êtes priés de laisser la chaussée et ses abords libres de toutes machines, engins, matériaux et autres déblais. Le stationnement de véhicules en bordure des voies publiques et en dehors des places de parc est à éviter pour ne pas entraver le déblaiement des neiges.

Les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété,

même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement. Les véhicules faisant obstacle au service de la voirie peuvent être enlevés par les soins de notre Police municipale, aux frais des propriétaires. En outre, la commune décline toute responsabilité pour les éventuels dommages qui pourraient leur survenir.

D'autre part, nous vous rendons attentifs au fait qu'il n'est pas autorisé de jeter de la neige sur la voie publique.

Le personnel des travaux publics fera de son mieux pour rendre les chaussées praticables au plus vite et vous remercie d'avance pour votre compréhension et votre collaboration.

Intégration

L'école de Miège inclusive

Dans un but d'inclusivité, notre commune a fait marquer des lignes au sol dans la cour de l'école de Miège pour guider les personnes non-voyantes.

Il s'agit d'une démarche pionnière en Valais, qui favorise l'autonomie de la petite Anaïs Kuonen âgée de 7 ans. L'élève utilise tous les jours ces lignes de guidage pour se rendre en cours, en faisant bouger sa canne de droite à gauche. Elle peut ainsi se déplacer seule depuis le parking jusqu'à l'entrée du centre scolaire.

Ce marquage a été inauguré le 4 octobre dernier, un événement qui a permis de sensibiliser la population à la thématique de l'inclusion.



Anaïs Kuonen et le marquage à l'école de Miège ont fait la Une du Nouvelliste en octobre dernier.

Notre commune reçoit le label Cité de l'énergie

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre commune est à présent labellisée "Cité de l'énergie".

Pour y parvenir, six domaines ont été évalués par l'association faîtière du label : le développement et la planification territoriale, les bâtiments et les installations communales, l'approvisionnement, la mobilité, l'organisation interne et la communication.

De plus, un plan d'actions pour la période 2025-2028, ainsi que des objectifs énergétiques ont été fixés et guideront nos actions pour la législature à venir.

Nous remercions chaleureusement les membres du Conseil et des services communaux qui se sont investis dans la démarche, ainsi que Madame Martine Plomb (conseillère en énergie) qui nous a accompagnés tout au long du processus.



De gauche à droite : Paul Berclaz, Loïc Chambovey, Mathieu Caloz, Stéphane Ganzer, Gaëlle Oggier, Martine Plomb, Justin Métrailler et Samuel Favre.

Actualités de nos sociétés

Carnaval de Miège: Le traditionnel banquet du Carnaval se déroulera le dimanche 2 mars 2025 au soir. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous inscrire directement à notre guichet d'accueil communal le lundi 11 novembre 2024 de 8h à midi ou par e-mail à l'adresse e-mail dcorinne@bluewin.ch.

Nuit des Musées : Dans le cadre de la Nuit des Musées le samedi 9 novembre 2024, le musée Olsommer de Veyras collabore avec les élèves de l'Ecole de Couture du Valais ainsi qu'avec Art Valais, créateur de street art. Dès 18h, différentes animations vous attendent devant et dans le musée. Pour les présentations de l'Ecole de Couture, merci de vous inscrire sur le site www.musee-olsommer.ch .

Visites du Saint-Nicolas : Découvrez le programme des animations qui auront lieu le vendredi 6 décembre prochain dans nos villages :

A Miège, le Saint-Nicolas visitera les classes durant l'après-midi. Pour le traditionnel vin chaud et la distribution des sachets aux enfants non-scolarisés, il aura lieu le lendemain, samedi 7 décembre 2024, dans le cadre du Téléthon dès 10h sur la place de la Calattra à Miège.

A Veyras, une visite du Saint-Nicolas est également prévue dans les classes, puis un vin chaud organisé par la Société de développement de Veyras sera servi dans la cour de l'école dès 16h05.

Agenda des manifestations

12 oct. au 11 nov. : Exposition de l'artiste Yvan Marin, Galerie du Château de Venthône

9 nov. : Nuit des Musées, Musée Olsommer à Veyras

9 nov. : Soirée bavaroise du Ski-club de Miège, Salle polyvalente de Miège

17 nov. : Loto du Ski-club de Veyras, Salle polyvalente de Veyras

22 nov. : Loto de l'Echo de Miège, Salle polyvalente de Miège

29 nov. : Soirée "Avant-ski" du Ski-club de Venthône, Tandem Café

30 nov. et 1^{er} déc. : 10 ans de la Guggen les Terouk, Salle polyvalente de Veyras

7 déc. : Téléthon, dans nos 3 villages

Ce journal mensuel informe nos habitants des actualités sociales, politiques et économiques de Noble-Contrée. Il est à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet ou poser une question. Pour ce faire, ils peuvent nous écrire à communication@noble-contree.ch.

noble-contree.ch

- f @noblecontree
- (i) @noblecontree
- in Commune de Noble-Contrée

Téléchargez notre application mobile en scannant les QR codes suivants :







App Store

Gooale Play

Impressun

Tirage: 2'280 exemplaires
Prochaine parution: 10 décembre 2024
Délai de rédaction: 18 novembre 2024
Imprimerie: Schœchli, Sierre